



Création de sites et site de petites annonces

Par Visiteur

Bonjour

je suis webmaster indépendant je suis enregistrée à la CCI en entreprise individuelle et je créé des sites web, mon code ape est le 6201Z

ai-je le droit de créer un site de petites annonces (au to moto immo...) avec une partie gratuite mais aussi une partie payante afin d'avoir un complément de revenus ?

je vous remercie par avance

Par Visiteur

Bonjour,

Je n'y vois aucun inconvénient!

Qu'est-ce qui vous a fait croire que cela n'était pas possible?

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement.

Par Visiteur

J'ai pensé que peut être l'activité d'édition de petites annonces pouvait rentrer dans un cadre professionnel particulier, comme par exemple je ne peut pas être avocate ou notaire

mais apparemment ce n'est pas le cas alors tant mieux pour moi

merci

Par Visiteur

Bonjour,

Non, effectivement, ce n'est pas une profession réglementée comme les avocats, les medecins, les notaires etc.

Donc, pas de soucis pour vous!

Bonne chance!

A bientôt j'espère.

Par Visiteur

Merci

pouvez vous m'envoyer une facture pour ma compta ?

Par Visiteur

Bonjour,

Je ne m'occupe pas de la facturation. Mais l'administrateur du site pourra surement le faire sans problème.

Vous pouvez le contacter via le formulaire de contact, dans les onglets du haut.

Bien cordialement.